

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 4 avril 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_17DL

Objet : Approbation du Compte de gestion - Budget principal

L'an deux mil vingt-trois et le 4 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Le rapporteur du budget expose :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Payeur Général, Comptable du Syndicat Mixte d'Energie du département des Bouches Du Rhône,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne ses différentes sections,

Il est proposé, de déclarer :

Que le Compte de Gestion - Budget Principal -, dressé pour l'exercice 2022 par M. le Trésorier Payeur Général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de votre part.

(Ci-joint Résultats de l'Exercice - Compte de Gestion)

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
SMED13



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 013-251301545-20230404-23_17DL-BF



Le Comité syndical, après ouï l'exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOPTÉ le Compte de Gestion du Payeur Départemental pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,



Didier KHELFA